

**VILLE DE VERNOUILLET
78540**

Délibération N° 2022-105

**LE DIX-HUIT OCTOBRE DEUX MILLE VINGT DEUX A 19H30 le Conseil Municipal,
légalement convoqué s'est réuni Salle Polyvalente, Place de la Mairie,
78540 VERNOUILLET en séance publique,
sous la présidence de Monsieur Pascal COLLADO, Maire.**

PRÉSENTS : M. COLLADO Pascal, Mme CALAIS Bernadette, Mme PELATAN Gaëlle, M. BAIVEL Laurent, Mme de VAUMAS Charlotte, Mme MARTIN Isabelle, M. LETTERON David, Mme JACQUET Janine, M. SAGET Patrick, M. SARRAT Eric, M. LARCHER Stéphane, Mme OUIDDIR Malika, Mme ROUX Lutgart, Mme LOEMBE Sandrine, Mme JONDEAU Carine, M. EUVRARD Antoine, M. AOUES Karim, Mme LARRIBAU-GAUFRÈS Henriette, M. DAVID Edouard, Mme LOPEZ-JOLLIVET Marie-Hélène, Mme MARTELOT Véronique, M. BOMPARD Jean-Marc, Mme MOSTOWSKI Nathalie, M. CALLEJA MATE Louis.

REPRÉSENTÉS : M. COMBARET Nicolas représenté par M. COLLADO Pascal, M. TEISSEDE Hubert représenté par Mme CALAIS Bernadette, M. de MONTGOLFIER Luc représenté par Mme PELATAN Gaëlle, Mme. LECOCQ Vanessa représentée par M. BAIVEL Laurent, , Mme DADOUCHE Assya représentée par Mme de VAUMAS Charlotte, M. MOUGENOT-PELLETIER Jordane représenté par Mme MARTIN Isabelle, Mme SANTOS Cory représentée par M. LETTERON David, Mme LOUBRY Brigitte représentée par Mme MARTELOT Véronique, M. CISSÉ Matenin représenté par Mme LOPEZ-JOLLIVET Marie-Hélène.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. LARCHER Stéphane

Date de convocation :	12/10/2022	Nombre de conseillers :
Date d'affichage :	12/10/2022	En exercice : 33
		Présents : 23
		Votants : 33

Rapporteur: Pascal COLLADO

**CONTRACTUALISATION AVEC LA SOCIETE LOOMIS POUR LA MISE EN EXPLOITATION
D'UN DISTRIBUTEUR AUTOMATIQUE DE BILLETS**

Suite à la transformation du bureau de Poste vers une agence postale communale, la Poste a retiré le DAB du bâtiment sis 20 place Charles de Gaulle. Suite à cette décision, la municipalité a décidé de contractualiser avec la société LOOMIS pour la remise en exploitation d'un distributeur automatique de billets en lieu et place de l'ancien distributeur proposé par la Poste.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Urbanisme, Aménagement et Développement Durable,

Accusé de réception en préfecture
078-217806439-20221018-2022-105-DE
Date de télétransmission : 25/10/2022
Date de réception préfecture : 25/10/2022

Vu le projet de contrat présenté en annexe,

Vu le nombre de retraits effectués par le biais de l'ancien distributeur estimé à 3900 retraits / mois en moyenne,

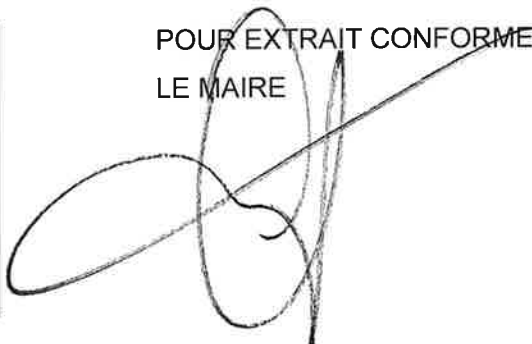
En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit contrat avec la société LOMIS France pour la remise en exploitation d'un Distributeur Automatique à Billets pour une redevance mensuelle estimée à 495 €/ mois pour une durée de 60 mois.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le :

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Versailles, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
078-217806439-20221018-2022-105-DE
Date de télétransmission : 25/10/2022
Date de réception préfecture : 25/10/2022